

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS DISC-GOLF DE LA LIGUE FLYING DISC ÎLE DE FRANCE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CHAPITRE 1 : Généralités	4
ARTICLE 1.1 : Dénominations	4
ARTICLE 1.2 : Règlement applicable	4
ARTICLE 1.3 : Saison	5
ARTICLE 1.4 : Calendrier	5
ARTICLE 1.5 : Recommandations pour les compétitions non-fédérales	6
CHAPITRE 2 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	7
ARTICLE 2 .1 : Fonctionnement	7
ARTICLE 2 .2 : Démarches du club organisateur	7
ARTICLE 2.3 : Conditions de participation	7
ARTICLE 2.4 : Règles du jeu	8
ARTICLE 2.5 : Informations à diffuser aux joueuses et joueurs	8
ARTICLE 2.6 : Application du règlement et sanctions	9
ARTICLE 2.7 : Sécurité	9
ARTICLE 2.8 : Catégories	9
ARTICLE 2.9 : Jeux annexes	10
CHAPITRE 3 : SPECIFICITE DES COMPÉTITIONS PDGA	11
ARTICLE 3.1 : Conditions générales	11
ARTICLE 3.2 : Inscription au calendrier PDGA	11
ARTICLE 3.2 : Minimum de trous joués	12
Article 3.3 : Ile ou règle spéciale concernant l' OB	12
ARTICLE 3.4 : Exigences selon la classe de tournoi	12
CHAPITRE 4 : Spécificité du Régional Tour Île de FRANCE	14
ARTICLE 4.1 : Présentation générale	14

ARTICLE 4.2 : Projet de tournoi	14
ARTICLE 4.3 : Démarches obligatoires du club organisateur	15
ARTICLE 4.4 : Inscriptions	15
ARTICLE 4.5 Joueuses et joueurs mineurs	16
ARTICLE 4.6 : Format d'une étape	16
ARTICLE 4.7 : Changement de catégorie	17
ARTICLE 4.8 : Mort subite	17
ARTICLE 4.7 : Publication des résultats	17
ARTICLE 4.8 : Récompenses	18
ARTICLE 4.9 : Points et classement général	18
Chapitre 5 : Spécificité du championnat régional IdFDGC	20
ARTICLE 5.1 : Présentation générale	20
ARTICLE 5.2 : Projet de tournoi	21
ARTICLE 5.3 : Démarches obligatoires du club organisateur	21
ARTICLE 5.4 : Inscriptions et conditions de participation	21
Chapitre 6 : Redistribution des places de ligue pour les ftdgc	23
Article 6.1 : Présentation générale du fonctionnement	23
Article 6.2 : Attribution des places de ligue	25
Article 6.3 : Échéancier	25

MISES À JOUR

28 OCTOBRE 2025 - CATÉGORIES RÉGIONAL TOUR

INTRODUCTION

Les compétitions fédérales de Disc Golf de la FFFD sont basées sur les fondements du règlement intérieur de la FFFD et sur les recommandations d'organisation et des règles du jeu éditées par Professionnel Disc Golf Association (PDGA), dès lors qu'elles sont applicables en France dans le respect de la législation en vigueur.

La LFDIDF est garante de l'organisation du Régional Tour (RT) et du Championnat régional de Disc Golf. Ces événements doivent satisfaire aux conditions du présent document. Ces événements sont déclarés à PDGA selon les différentes classes de compétition, appelées « Tiers ».

Le présent document sera transmis systématiquement à chaque club lors de leur inscription en début de saison et lorsque des modifications seront apportées pour la saison sportive suivante.

Ce règlement est en grande partie tiré de [l'Annexe 9 des compétitions Disc-Golf](#). Il a pour objectif de déterminer les spécificités régionales de la LFDIDF.

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS

ARTICLE 1.1 : DÉNOMINATIONS

Est considérée comme « compétition », toute manifestation sportive durant laquelle des concurrents ou équipes comparent ou confrontent leurs performances en vue d'établir un classement.

- Toute compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française de Flying Disc, par l'un de ses organes déconcentrés (Ligues Flying Disc, Comités Flying Disc), via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Fédérale ». Elle fait partie du calendrier fédéral.
- Toute compétition organisée par la FFFD, via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Nationale » (National Tour, FDGC, FTDGC, ...). Elle fait partie du calendrier national.

- **Toute compétition organisée par une LFD (Ligue Flying Disc), via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Régionale » (Tour régional, Championnat régional, ...). Elle fait partie du calendrier régional.**
- Toute compétition organisée par un CFD (Comité Flying Disc), via un club organisateur affilié, est dite « Compétition Départementale » (Tour Départemental, Championnat Départemental, ...). Elle fait partie du calendrier départemental.
- Toute compétition organisée par le club seul, sans Co-organisation avec un autre organe de la FFFD, est dite « Compétition de Club ». **Elle NE FAIT PAS partie du calendrier fédéral.**

La directrice ou le directeur de tournoi (DT) d'une compétition fédérale représente la Fédération et/ou ses organes déconcentrés. Il ou elle a la responsabilité de l'organisation de l'évènement, en lien avec l'organe co-organisateur de la fédération.

Seules les compétitions fédérales peuvent utiliser les logos de la FFFD, des LFD et CFD.

ARTICLE 1.2 : RÈGLEMENT APPLICABLE

L'annexe 9 des compétitions Disc-Golf est le règlement qui s'applique sur toutes les compétitions fédérales.

Le présent règlement présente des spécificités liées aux compétitions organisées sous l'égide de la Ligue Flying Disc Île-de-France.

Les règlements applicables sont résumés ci-après :

Type	Compétitions			
	Fédérales			Non-Fédérales
	Nationales PDGA	Régionales (LFD et/ou Départementales (CFD)		Non-PDGA
		PDGA	Non-PDGA	
Conditions	Faire partie du calendrier Fédéral (Calendrier National, de LFD ou de CFD)			
Règlement applicable	Chapitre 2 à 3 + Chapitre Spécifique	Chapitre 2 à 3	Chapitre 2	Article 1.5

La FFFD ayant la charge de l'organisation des évènements PDGA en France, seules les compétitions fédérales pourront être sanctionnées PDGA.

ARTICLE 1.3 : SAISON

La saison fédérale débute le 1^{er} septembre pour s'achever le 31 août.

Le calendrier national sera publié au plus tard 2 mois précédant le début de la saison.

Le calendrier régional sera publié 1 mois avant le début de la saison.

ARTICLE 1.4 : CALENDRIER

Chaque année, la LFDIDF fait un appel à candidatures auprès de ses clubs pour l'organisation d'un événement régional Disc Golf. Sur la base de ces candidatures, la LFDIDF définit le calendrier de la saison à venir et le publie sur son site <http://lfdidf.fr/index.php/calendrier/> ; sa page Facebook et sur le site de la FFFD.

La période ouverte au dépôt des candidatures pour l'organisation d'un événement régional de disc golf s'étend du 1^{er} Mai au 1^{er} Juillet (variable selon la date de sortie du calendrier national)

Le calendrier des compétitions régionales de disc golf sera validé par la LFD IDF.

La LFD IDF se réserve le droit de limiter le nombre de manches en fonction de critères précis (qualité d'organisation, répartition calendaire, etc.).

Dans la mesure du possible, les clubs organisateurs d'évènements régionaux ou départementaux, éviteront d'organiser leurs événements en même temps que les tournois nationaux.

Pour les Championnats Régionaux (IdFDGC, IdFTDGC), l'appel à candidature est détaillé dans le chapitre correspondant à chaque événement.

ARTICLE 1.5 : RECOMMANDATIONS POUR LES COMPÉTITIONS NON-FÉDÉRALES

Les associations affiliées, organisatrices de « compétitions Disc Golf » non fédérales, sont tenues de respecter les règles strictes pour lesquelles elles sont responsables au regard de la

loi, en matière d'autorisations d'organisation, de sécurité, et de validité de participation des compétitrices et compétiteurs.

Si une ou plusieurs personnes, non-licenciées à la FFFD, souhaitent participer à la compétition que l'association organise, elle est tenue pour responsable de la validité de cette participation tant sur le plan médical (certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive EN COMPETITION) que sur sa couverture d'assurance et celle de la participante ou du participant vis-à-vis de cette pratique sportive EN COMPETITION.

Sont à la disposition de ces associations, pour leurs participants, des titres de participation adaptés et, pour leur organisation, un contrat spécifique par l'intermédiaire de l'assurance fédérale (se reporter au Règlement Intérieur FFFD et aux documents de cadrage concernant les assurances, disponibles sur i-Club).

D'autre part, les organisateurs sont invités à suivre le présent document ainsi que [l'annexe 9 des compétitions Disc-Golf](#) comme des recommandations d'organisation.

CHAPITRE 2 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

ARTICLE 2 .1 : FONCTIONNEMENT

La LFDIDF s'appuie sur les clubs affiliés pour organiser les différents championnats et compétitions régionales.

La LFDIDF a en charge, pour toutes les compétitions régionales :

- Les mailings d'appels à projet, d'information ;
- L'établissement du calendrier et de sa diffusion ;
- La gestion des résultats et des classements intermédiaires et finaux ;
- Le support aux directeurs de tournois (DT).

ARTICLE 2 .2 : DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR

Pour tous types de tournois, à minima, il est demandé au club organisateur d'une compétition fédérale de Disc Golf de veiller aux éléments suivants :

- Obtenir l'autorisation d'organisation des autorités locales ;
- Le site est doté d'un coin 1er secours (abri, eau potable, trousse de secours, etc.) accessible aux participants pendant la manche (WC et accès à l'eau courante fortement recommandé) ;
- Les numéros d'urgences doivent être disponibles pour les joueuses et joueurs ;
- Les moyens d'appel à un poste de secours doivent être vérifiés et affichés au plus tard le jour du début de la manche ;
- D'associer sa LFD et/ou son CFD ainsi que la FFD avant, pendant et après l'évènement.

Pour les étapes du Régional Tour et le Championnat d'Île de France (IdFDGC), se reporter aux sections correspondantes.

ARTICLE 2.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Seuls les clubs affiliés à la FFD peuvent organiser des compétitions fédérales (PDGA ou non).

Les compétitions fédérales de Disc Golf sont ouvertes à tout titulaire d'une licence en cours de validité :

- Licence Disc Golf PDGA Pro, Am, Junior.
- Licence Junior, Étudiant(e)
- Licence Ultimate avec complément Disc Golf PDGA Pro, Am ou Junior.
- Licence temporaire

Dans tous les cas, un certificat médical attestant que le joueur ou la joueuse est apte à la pratique du Disc-Golf en compétition sera exigé.

Afin d'assurer les meilleures conditions aux joueuses et joueurs (fluidité sur le parcours, etc.), la/le DT peut déterminer un niveau de jeu minimal (rating supérieur à 600, par exemple) pour participer au tournoi.

ARTICLE 2.4 : RÈGLES DU JEU

La FFFD reconnaît les règles du jeu officielles éditées par PDGA en anglais comme règles applicables pour le Disc Golf en France. La traduction française n'est qu'un outil de compréhension.

- [Règles PDGA](#)
- [Traduction française](#)

ARTICLE 2.5 : INFORMATIONS À DIFFUSER AUX JOUEUSES ET JOUEURS

Il est demandé au club organisateur d'un événement fédéral de Disc Golf de veiller à donner obligatoirement les informations nécessaires aux joueuses et joueurs avant le début de l'évènement :

- Le programme : dates et plages horaires des manches et des repas ;
- Un plan d'accès et/ou l'adresse du lieu de compétition ;
- Les coordonnées du DT et des personnes participant à l'organisation ;
- Le plan du parcours mentionnant les distances (la distance totale du parcours et les distances trou par trou), les pars et les éventuelles spécificités de chaque trou.
- Présence ou non de toilettes et point d'eau.

D'autre part l'organisation peut, si elle le souhaite, fournir :

- une liste d'hébergements (si tournoi sur deux jours) disponibles à proximité et leurs tarifs ;
- une liste des possibilités de restauration à proximité et leurs tarifs.

ARTICLE 2.6 : APPLICATION DU RÈGLEMENT ET SANCTIONS

La/le DT s'engage à faire respecter les règlements en vigueur.

Les organisateurs des compétitions non-PDGA sont invités à utiliser le chapitre 3 du présent règlement comme guide d'organisation de leurs compétitions.

La/le DT se doit de déclarer toute attitude antisportive, violente, ou ne respectant pas les règles de la lutte contre le dopage sur le site de l'évènement (parcours, QG, ...) ou transgressant volontairement les règles en vigueur et l'esprit du jeu « fair-play » de la discipline.

La/le DT peut exclure de l'évènement tout joueur présentant un tel comportement.

ARTICLE 2.7 : SÉCURITÉ

La/le DT est tenu(e) de s'assurer, avant le début de chaque manche, du bon état du parcours et particulièrement des aires de départ. En cas de tees de départ endommagés ou glissants, la/le DT peut légèrement modifier ces derniers avant une manche afin de prévenir tout risque de blessure lors de la course d'élan nécessaire au premier lancer.

En cas d'apparitions de zones injouables ou casuelles (chute d'arbre, flaque d'eau importante, nid de guêpes, ...) la/le DT est en droit de déclarer ces zones comme injouables ou zones casuelles (règle 806.03 et 806.04) et se doit d'en informer l'ensemble des joueurs avant le début de la manche.

Le club organisateur doit s'assurer de la mise en place d'un balisage pour informer / orienter les usagers éventuels du parc où se déroule la compétition.

ARTICLE 2.8 : CATÉGORIES

Les catégories applicables sur les compétitions fédérales sont celles préconisées par PDGA (Voir Annexe 9 des compétitions Disc Golf)

Au cours de la saison, les joueuses et joueurs peuvent changer de catégorie d'une compétition à l'autre, dès lors qu'elles ou ils respectent les conditions requises pour chaque catégorie.

Dans le cadre d'un tour (classement résultant de plusieurs compétitions), l'organisateur peut appliquer des conditions, limitant ou interdisant le changement de catégorie (comme le Régional Tour par exemple).

ARTICLE 2.9 : JEUX ANNEXES

Les jeux annexes proposés sur les événements, tels que CTP, Ace, Putting Contest, Drive Contest (liste non-exhaustive), ne font pas partie de la compétition fédérale. Ces jeux annexes ne sont aucunement obligatoires.

Dans le cas où ils seraient organisés, il est recommandé de proposer des récompenses sous forme de lots et non sous forme monétaire.

CHAPITRE 3 : SPÉCIFICITÉS DES COMPÉTITIONS PDGA

ARTICLE 3.1 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Le déroulement d'une compétition PDGA, le code de conduite du joueur et les règles régissant les diverses catégories, sont définis dans le Manuel Compétition PDGA et le guide International :

<https://www.pdga.com/rules/competition-manual-disc-golf-events>

[https://www.pdga.com/files/2020_international_program_guide - final complete 0120.pdf](https://www.pdga.com/files/2020_international_program_guide_-_final_complete_0120.pdf)

ARTICLE 3.2 : INSCRIPTION AU CALENDRIER PDGA

Pour qu'une compétition soit sanctionnée PDGA, l'organisateur a l'obligation d'obtenir un avis favorable de la FFFD (conformément à la demande de PDGA) répondant aux conditions suivantes :

- Le club organisateur est affilié à la FFFD.
- La compétition est inscrite au calendrier fédéral (Calendrier National, LFD ou CFD)
- La/le DT est membre PDGA et avoir passé sa certification d'officiel auprès de PDGA.

Une fois cet avis favorable reçu, la/le DT peut enregistrer sa compétition auprès de PDGA.

Pour collecter ces demandes, la FFFD a mis en place un formulaire en ligne disponible sur le site de la Fédération :

<https://www.ffdf.fr/formulaire-de-demande-dorganisation-devenements-pdga-france/>

La LFD IDF subventionne à hauteur de **100% les droits d'inscription au calendrier PDGA** pour les compétitions régionales de Disc Golf.

ARTICLE 3.2 : MINIMUM DE TROUS JOUÉS

Pour que chaque ronde d'une compétition soit génératrice de rating pour les participants et soit calculable par PDGA, elle doit comporter au minimum 13 trous.

Un tournoi C Tier doit comporter un minimum de 18 trous joués (1 x 18 trous ; 2 x 9 trous enchainés ; 2 x 13 trous, ...).

ARTICLE 3.3 : ÎLE OU RÈGLE SPÉCIALE CONCERNANT LE OB

Toute île où la règle spéciale affectant la règle du OB (804.04 D), telle que la règle du «Bunker Rule » par exemple, devra être déclarée à PDGA au moins 15 jours avant le début de l'évènement par le DT. Si PDGA ne valide pas l'élément déclaré, ce dernier devra être supprimé ou (à défaut) modifié pour être re-déclaré à PDGA jusqu'à ce que PDGA donne son accord.

ARTICLE 3.4 : EXIGENCES SELON LA CLASSE DE TOURNOI

Les exigences de la classe de tournoi C Tier selon PDGA sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Le Droit d'Inscription Extraordinaire (DIE) est le droit collecté par les institutions organisatrices (PDGA, Fédération, LFD, CFD) ainsi que les frais d'entrée divers (entrée du parc, green fee, autorités locales).

CHAPITRE 4 : SPÉCIFICITÉ DU RÉGIONAL TOUR ÎLE DE FRANCE

ARTICLE 4.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Régional Tour est une compétition annuelle se déroulant en Île de France et composé de 5 étapes d'une journée, classées évènement PDGA C-Tier.

		National Tour	FDGC	Challenge Amateur	FTDGC	Autres Compétitions		
Tier PDGA		B Tier / C Tier	XB Tier	C Tier	XB Tier	B Tier	C Tier	Non PDGA
Droit d'enregistrement PDGA		Selon le Tier.	75 dollars (67 euros)	50 dollars (44 euros)	75 dollars (67 euros)	75 dollars (67 euros)	50 dollars (44 euros)	Aucun
Paiement des droits d'enregistrement PDGA		A la charge de la FFD	A la charge de la FFD	A la charge de la FFD	A la charge de la FFD	A la charge du club organisateur ou UFD/CFD.		
Date limite d'enregistrement PDGA		60 jours avant l'événement	60 jours avant l'événement	30 jours avant l'événement	60 jours avant l'événement	30 jours avant l'événement	7 jours avant l'événement	
Droit d'inscription Brute (DB) = DIN + DE (Gross Entry Fee)		Obligatoire Pro : 40 euros Am : 25 euros Juniors : 15 euros	Obligatoire Adultes : 40 euros Juniors : 15 euros	Obligatoire Adultes : 15 euros Juniors : 5 euros	Ris de DB	Recommandé Pro : 35-60 euros Am : 20-35 euros Juniors : 12-25 euros	Recommandé Pro : 0-45 euros Am : 0-25 euros Juniors : 0-15 euros	A la discrétion du DT
Droit d'inscription Net (DIN) (Net Entry Fee)		Obligatoire Pro : 35 euros Am : 20 euros Juniors : 10 euros	Obligatoire Adultes : 35 euros Juniors : 10 euros	Obligatoire Adultes : 10 euros Juniors : 0 euros	Pas de DIN	A la discrétion du DT, des UFD et CFD.		
Droit d'inscription Extraordinaire (DE) (Pee-Through Fee)		5 euros Identique pour tous les participants	5 euros Identique pour tous les participants	5 euros Identique pour tous les participants	Ris de DE			
Participation FFD		Fee PDGA Trophées de fin de saison	Fee PDGA Trophées et médailles.	Fee PDGA	Fee PDGA Trophée et médailles.	Pas de participation FFD Voir avec les UFD et CFD.		
Exigences pour le DT (et assistant DT)		Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel DT et/ou Assistant DT Non joueur obligatoire.	Membre PDGA avec certification d'officiel (1 par parcours)	Membre PDGA avec certification d'officiel (1 par événement)	Aucune
Durée de l'événement		2 jours minimum	2 jours minimum	2 jours minimum	2 jours minimum	1 à 3 jours (2 jours minimum conseillé)	1 à 2 jours	A la discrétion du DT.
Format de l'événement		Obligatoire 3 manches de 18 trous 3ème manche en golf à part	Obligatoire 3 manches min de 18 trous Finale 9 trous	Obligatoire 3 manches min de 18 trous	Voir règlement			
Nombre de trous joués		54	54 min + 9	54 min	54 min	36 minimum	18 minimum (36 conseillé)	
Montant total minimum des gains Pro		Selon les inscriptions Pros (voir "Pro : récompenses")	700 €	Pas de gain Pro	Pas de gain Pro	700 €	0 €	
Trophées		1 par catégorie	1 par catégorie Médailles 1er, 2e, 3e.	1 par catégorie	1 trophée perpétuel	Chaque vainqueur de catégorie le minimum.	Non obligatoire	
PRO	Packages (Valeur Prix de Vente) 100% des joueurs	Pas de package	50+ % du DIN	-	-	A la discrétion du DT		
	% de joueurs récompensés	40% - arrondi au demi joueur le plus proche par exemple : Si 40% = 4,2 joueurs = 4 joueurs récompensés Si 40% = 4,5 joueurs = 5 joueurs récompensés	40% - arrondi au demi joueur le plus proche par exemple : Si 40% = 4,2 joueurs = 4 joueurs récompensés Si 40% = 4,5 joueurs = 5 joueurs récompensés	-	-	20% + minimum 40% recommandé		
	Montant total des récompenses	100+ % du DIN soit 35€ min/joueur de la catégorie sous forme monétaire.	50+ % du DIN soit 17,5€ min/joueur de la catégorie sous forme monétaire ou lots (selon le choix du joueur).	-	-	50+ % du DIN sous forme monétaire.	0+ % du DIN sous forme monétaire.	
	Répartition des récompenses	Appliquer les recommandations PDGA.	Appliquer les recommandations PDGA.	-	-	A la discrétion du DT. (recommandations PDGA conseillées)		
AM	Packages (Valeur prix de vente) 100% des joueurs	20€ min/joueur	Obligatoire pour tous les joueurs.	15€ min/joueur	-	50+ % du DIN sous forme de package + trophées + récompenses (récompenses non obligatoire).	0+ % du DIN sous forme de package + trophées + récompenses (récompenses non obligatoire).	A la discrétion du DT (dans le respect des règles ci-dessus)
	% de joueurs récompensés					20% + minimum (dans le cas de récompenses)		
	Montant total des récompenses	Récompense non obligatoire.	Récompense non obligatoire	Récompense non obligatoire.	-			
Délai de mise à jour des scores sur PDGA		Après chaque manche	Après chaque manche	Après chaque manche	-	24 h		
Délai de remise du rapport PDGA		1 semaine						2 semaines
Parier		Selon le Tier.	Approuvé PDGA Standard minimum.	Approuvé PDGA Basic minimum ou parier non-approuvé.	Approuvé PDGA Basic minimum ou parier non-approuvé.	Approuvé PDGA Standard minimum.	Approuvé PDGA Basic minimum ou parier non-approuvé.	Nilant.

Le nombre maximal de joueurs et joueuses accueillis à chaque étape est limité à

- 45 joueurs et joueuses pour les parcours de 9 trous

- 72 joueurs pour les parcours de 18 trous

Les catégories ouvertes au Régional Tour Île de France sont :

DIVISION PRO	Code PDGA	Éligibilité
Femme Open	FA1, FPO	Femme Tout âge
Homme Open	MPO, MA3	Tout âge
Homme Master +40	MA40 MP40	+ 40 ans
Femme Master +40	FA40	Femme +40 ans
Homme Master +50	MA50 MP50	+ 50 ans
Femme Master +50	FA50	Femme +50 ans
Homme Master	MA60 MP60	+ 60 ans
Femme Master +60	FA60	Femme +60 ans
DIVISION JUNIOR	Code PDGA	Éligibilité
Fille Junior U18	FJ18	-19 ans
Garçon Junior U18	MJ18	-19 ans

Age éligible : les compétitions se jouant sur l'année scolaire, la catégorie du joueur par rapport à son âge sera déterminée pour la saison entière dès la première participation.

ARTICLE 4.2 : PROJET DE TOURNOI

L'attribution de l'organisation d'une étape du Régional Tour fera l'objet d'un appel à projet. Les clubs candidats à l'organisation d'une étape devront présenter leur projet lors de l'appel à projet, entre 4 mois et 2 mois avant le début de la saison (début Juillet).

A l'issue de cette période, la LFD IDF choisira quels projets seront retenus pour la saison. Elle informera par ailleurs les clubs concernés des raisons pour lesquelles leur projet n'a pas été choisi.

La LFD IDF se réserve le droit de modifier les dates d'appel à projet si elle le juge nécessaire.

ARTICLE 4.3 : DÉMARCHES OBLIGATOIRES DU CLUB ORGANISATEUR

En plus des minimas présentés précédemment dans [l'ARTICLE 2.2 : DÉMARCHES DU CLUB ORGANISATEUR](#), il est demandé au club organisateur d'une étape du Régional Tour de veiller aux éléments suivants :

- Le DT doit être membre PDGA, avoir passé sa certification de joueur officiel auprès de PDGA (à défaut de certification, le DT pourra demander un soutien à la LFD IDF)
- Proposer si possible, sur le parcours, un accès à des toilettes et à de l'eau potable.
- S'assurer, si possible qu'un balisage informant les éventuels usagers du parc soit déployé aux abords du parcours ;
- Le parcours doit être correctement balisé si possible (OB, mandatory, drop zone, next-tee ...) ;
- Les tees de départs doivent être adaptés pour permettre aux joueuses et joueurs d'effectuer leurs premiers lancers en toute sécurité et dans les mêmes conditions ;
- L'utilisation de paniers adaptés au Tier de la compétition ;
- A l'issue du tournoi, le rapport PDGA dûment rempli par la/le DT doit être transmis à la FFFD dans un délai raisonnable (inférieur à 7 jours) ;

ARTICLE 4.4 : INSCRIPTIONS

L'inscription aux manches du Régional Tour Île de France s'effectue en ligne via **Disc-Golf Metrix**.

Phase 1: Priorité aux joueurs de la ligue (15 jours), les joueurs hors ligues sont placés sur liste d'attente

Phase 2: Ouvert aux joueurs hors ligue

Lors de l'inscription, en dehors des licences temporaires, les joueuses et joueurs doivent impérativement être titulaires d'une licence FFFD en cours de validité.

Le montant des Droits d'inscriptions Brut pour le Régional Tour est de :

- **0€** pour les licenciés Disc Golf à un **club affilié LFD IDF**
- **4€** pour les licenciés Disc Golf à un club **hors LFD IDF** (à reverser en totalité à la LFD IdF)
- **10€** pour les autres participants (Inclut la licence + assurance temporaire)

ARTICLE 4.5 JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS

Les joueuses et joueurs mineurs de 12 ans (les enfants fêtant leurs 12 ans dans l'année civile ne sont pas concernés) doivent être accompagnés par leur responsable légal(e), une ou un adulte désigné(e). En aucun cas il ne reviendra aux autres compétitrices et compétiteurs la charge de gérer ces joueuses et joueurs mineurs. Les responsables légaux s'engagent donc à suivre les mineur(e)s lors de l'intégralité de ses étapes.

Si le responsable légal est également une joueuse ou un joueur inscrit(e) à la compétition, elle ou il accepte alors de jouer les manches avec l'enfant dont elle ou il a la charge. Cette modification de groupe ne pourra pas avoir lieu lors de la 3^e manche du tournoi, cette dernière étant une confrontation avec ses adversaires direct(e)s. La/le responsable légal(e) devra trouver une solution répondant aux conditions du présent article.

ARTICLE 4.6 : FORMAT D'UNE ÉTAPE

Une étape du Régional Tour est constituée d'au moins deux manches et répond aux conditions définies par [l'ARTICLE 3.2 : MINIMUM DE TROUS JOUÉS](#).

- **Première manche** : constituer des groupes homogènes en niveau, toutes catégories mélangées.
- **Deuxième manche** : constituer les groupes par catégorie et le classement « Overall » de la première manche ; en cas d'égalité entre plusieurs joueuses et joueurs, c'est le plus petit numéro PDGA qui passe en premier, puis l'ordre alphabétique des noms de famille pour les joueurs sans numéros PDGA

Pour des raisons de santé, à la discrétion de la DT ou du DT, et sur la première manche uniquement, certaines joueuses et certains joueurs pourront être placés dans les premiers trous (ou trous proches du QG). Ces modifications doivent être validées par la commission Disc Golf.

Conformément à [l'ARTICLE 4.5 : JOUEUSES ET JOUEURS MINEURS](#), les responsables légaux de joueuses et joueurs mineurs de 12 ans pourront être placé(e)s dans le groupe de leur enfant, sauf pour la troisième manche.

ARTICLE 4.7 : CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Le Régional Tour est un « tour series », cela signifie que les compétitrices et compétiteurs jouent plusieurs étapes tout au long de l'année en vue de remporter des points et un trophée pour une catégorie donnée. Il s'agit donc d'une compétition unique composée de plusieurs étapes.

Il ne sera donc pas possible pour un joueur de changer de catégorie. La catégorie du joueur, pour le Régional Tour, sera déterminée lors de sa première participation dans la saison.

ARTICLE 4.8 : MORT SUBITE

Il n'y a de mort subite que pour l'obtention du trophée de l'étape, soit la première place de chaque catégorie.

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur un maximum de 3 trous complets et un 4^e en CTP (au plus près du panier en un coup), un ace battant un disque à 0cm du mât). Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

ARTICLE 4.7 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats provisoires doivent être publiés sur le site PDGA à la fin de chaque manche.

A l'issue du tournoi, dans un délai inférieur à sept jours, la/le DT doit finaliser le PDGA Event Report et l'envoyer à la Commission Disc Golf de la FFFD pour vérification et validation.

Une fois reçue la validation, la/le DT transmet le rapport final à PDGA pour officialiser les résultats.

La LFD IDF a la charge de publier les résultats sur son [site internet](#) et sur la [page Facebook](#).

ARTICLE 4.8 : RÉCOMPENSES

A l'issue de la dernière étape, un **trophée régional Tour IDF** est remis au **premier de chaque catégorie** par la Commission Disc Golf de la LFD IDF.

Une médaille est remise par la LFD IDF aux **3 premiers licenciés IDF** dans chaque catégorie comptant au moins 3 joueurs.

ARTICLE 4.9 : POINTS ET CLASSEMENT GÉNÉRAL

A l'issue de chaque manche du Régional Tour, des points sont attribués aux participants en fonction de leur classement et de leur catégorie selon le barème ci-dessous, indépendamment de leur LFD d'appartenance.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs joueurs ou joueuses, les points des places correspondantes seront partagés.

Par exemple, si trois joueurs en MPO sont à égalité pour la 3ème place, ils gagneront chacun 123 points ($132+123+114=369$, $369/3=123$).

Le classement final du régional Tour est arrêté à l'issue de la dernière étape.

Le classement final du régional Tour est basé sur la somme des points des 4 meilleures étapes jouées pour chacun(e) des joueuses et joueurs.

En cas d'égalité pour la première place au classement général dans une catégorie, les résultats de la 4^e meilleure manche, puis de la 5^e interviendra dans le calcul du classement final.

Si l'égalité perdure, les joueurs joueront une « mort subite » selon [ARTICLE 4.8 : Mort subite](#).

Si un joueur ou une joueuse est DNF sur une manche, il ne marque pas de points.

PLACE	POINTS
1	250
2	215
3	185
4	160
5	152
6	144
7	136
8	131
9	126
10	121
11	116
12	112
13	108
14	104
15	100
16	96
17	92
18	88
19	84
20	80

PLACE	POINTS
21	76
22	73
23	70
24	67
25	64
26	61
27	58
28	55
29	52
30	49
31	46
32	44
33	42
34	40
35	38
36	36
37	34
38	32
39	30
40	28

PLACE	POINTS
41	26
42	25
43	24
44	23
45	22
46	21
47	20
48	19
49	18
50	17
51	16
52	15
53	14
54	13
55	12
56	11
57	10
58	9
59	8
60	7

PLACE	POINTS
61	6
62	5
63	4
64	3
65	2
66	1
67+	0

CHAPITRE 5 : SPÉCIFICITÉ DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL IdF (IdFDGC)

ARTICLE 5.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le championnat régional se déroule une fois par an en Ile de France et sur un week-end. Le nombre de participants est limité à 72.

Il est constitué de 3 manches de dix-huit trous, la troisième manche en golf start.

L'IdFDGC se déroule au début de la saison, entre le mois de **SEPTEMBRE** et le mois de **décembre**.

Cet évènement offrira des places qualificatives aux FDGC (Championnat de France), aux meilleurs joueurs et joueuses de certaines catégories, licenciés dans un club affilié à la LFD IDF.

Les catégories ouvertes au IdFDGC sont :

DIVISION PRO	Code PDGA	Éligibilité
Femme Open	FPO	Tout âge
Mixte Open	MPO	Tout âge
Femme Master	FP40	+ 40 ans
Mixte Master	MP40	+ 40 ans
Femme Grand Master	FP50	+ 50 ans
Mixte Grand Master	MP50	+ 50 ans
Femme Senior Grand Master	FP60	+ 60 ans
Mixte Senior Grand Master	MP60	+ 60 ans
DIVISION JUNIOR	Code PDGA	Éligibilité
Mixte Junior U18	MJ18	-19 ans
Fille Junior U18	FJ18	-19 ans

ARTICLE 5.2 : PROJET DE TOURNOI

Identique à 4.2

ARTICLE 5.3 : DÉMARCHES OBLIGATOIRES DU CLUB ORGANISATEUR

Identique à 4.3

ARTICLE 5.4 : INSCRIPTIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces championnats sont ouverts aux joueuses et joueurs de nationalité française et/ou résidant en France depuis plus d'un an.

Les participants sont licenciés dans un club affilié à la FFFD.

- **PHASE 1** : Inscription pour les joueurs licenciés à un club affilié à la LFD IDF
- **PHASE 2** : S'il reste des places, inscription des joueurs HORS LFD IDF.

L'inscription Championnat régional d'Île de France s'effectue en ligne via **Disc-Golf Metrix** au moins **6 semaines** avant le début de la compétition.

L'inscription n'est validée qu'après paiement des Droits d'inscription Bruts (DIB) au club organisateur. Les participant(e)s fournissant une attestation de virement ou la copie d'un chèque avec attestation sur l'honneur, seront considéré(e)s comme ayant réglé.

~~Le montant du droit d'inscription Extraordinaire est compris entre 15€ et 25€.~~

L'inscription est gratuite pour les membres de la ligue IdF. Le montant du droit d'inscription pour les membres FFFD hors IdF est compris entre 10€ et 15€.

Lors de l'inscription, en dehors des licences temporaires, les joueuses et joueurs doivent impérativement être titulaires d'une licence FFFD en cours de validité.

Tout joueur annulant sa participation sera remboursé selon les conditions de paiement et de remboursement mentionnées dans le programme d'organisation des championnats et publié à l'ouverture des inscriptions.

Selon le nombre de places disponibles, le DT peut accepter des inscriptions tardives, jusqu'à 12h avant le début de la première manche. Ceci n'est pas valable pour une inscription en licence temporaire.

ARTICLE 5.5 : FORMAT

3 manches de 18 trous minimum

ARTICLE 5.6 : FINALE

Finale en Golf start

ARTICLE 5.7 : MORT SUBITE

Une mort subite aura lieu pour chaque place qualificative au FDGC.

La mort subite (au meilleur score sur un trou) se déroule sur un maximum de 3 trous complets et un 4^e en CTP (au plus près du panier en un coup, un ace battant un disque à 0cm du mât).

Les trous de la mort subite doivent être présentés avant le début de la compétition, par affichage et dans le programme du tournoi. Ils sont les mêmes pour toutes les catégories.

ARTICLE 5.8 : PUBLICATION DES RÉSULTATS

Identique à 4.7

ARTICLE 5.9 : RÉCOMPENSES

Un trophée de champion régional IDF est remis par la LFD IDF au premier de chaque catégorie ouverte et les trois premières places sont récompensées par des médailles.

Les règles de remise des récompenses sont détaillées dans [l'ARTICLE 3.4 : Exigence selon classe de tournoi.](#)

REDISTRIBUTION DES PLACES DE LIGUE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE (FDGC)

ARTICLE 6.1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU FONCTIONNEMENT

Chaque année la LFD IDF se voit attribuer un certain nombre de places qualificatives aux Championnats de France (FDGC).

Ce nombre de place attribué à chaque LFD est calculé par la commission Disc-Golf de la FFFD chaque année en fonction de « l'indice de représentativité » de chaque LFD.

A ce titre :

- 1 licencié compétition = 4 points
- 1 joueuse féminine = + 1 point
- 1 joueur junior = + 1 point

*Ainsi, une joueuse junior rapportera
au total 6 points à sa ligue.*

- 1 round de 18 trous joué en compétition régionale = 1 point
- 1 round de 18 trous joué en compétition régionale PDGA = 2 points

*S'applique aux
compétitions LFD
et CFD mais pas
aux compétitions
nationales.*

Exemple :

La Ligue A est composée de 10 joueurs



Ces 4 joueurs rapportent 16 points.

Ces 3 joueuses rapportent 15 points.

Ces 2 juniors rapportent 10 points.

Cette joueuse junior rapporte 6 points.

La Ligue a également organisé 1 Championnat PDGA avec 3 manches de 18 trous et une finale 9 trous, ce qui rapporte 6 points (la finale ne comptant pas), ainsi que 5 étapes de Régional Tour sur 2 manches de 18 trous chacune rapportant 20 points.

L'indice de représentativité de la Ligue A est donc de 73.

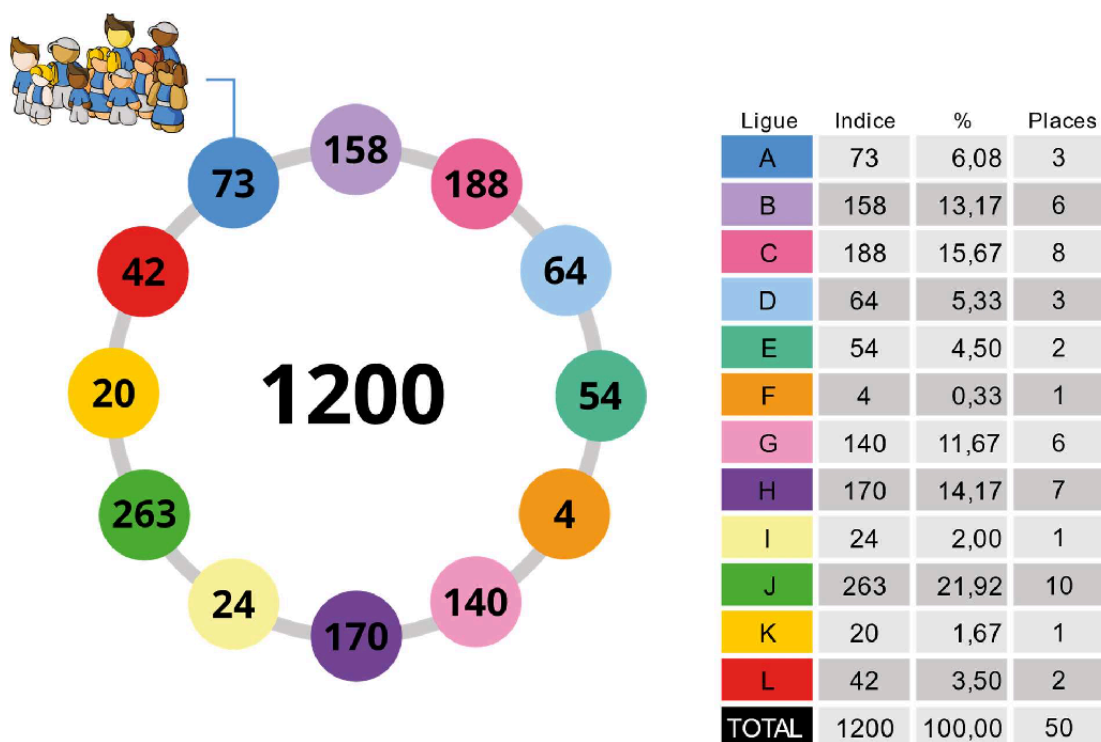
Les indices de chaque Ligue sont ensuite rapportés au total des indices afin de définir le pourcentage de représentativité. Les places sont réparties en fonction de ce pourcentage avec plusieurs règles :

- Le nombre de places total ne peut excéder 50.
- Chaque Ligue a au moins 1 place.
- Une Ligue récupère ses autres places si elle a organisé au moins 1 PDGA au cours des

52 dernières semaines.

- Une Ligue ne peut avoir plus de 10 places.
- En cas de redistribution de places, uniquement si l'une ou l'autre des trois règles ci-dessus devaient s'appliquer, les Ligues étant le plus proche d'un nombre de places inférieur pourront se voir retirer une place. Les Ligues proches d'un nombre de places supérieur pourront se voir attribuer une place supplémentaire.

Exemple :



Quelques cas particuliers :

- La Ligue F n'avait pas assez de points d'indice pour avoir une place, mais en a reçu une.
- La Ligue J aurait dû recevoir 11 places vu son indice. Elle n'en recevra que 10.
- La Ligue B aurait dû recevoir 7 places. Mais cela aurait impliqué 51 places au total. La Ligue B étant la plus proche du nombre de places inférieur, elle a donc perdu une place.

ARTICLE 6.2 : ATTRIBUTION DES PLACES DE LIGUE

Chaque année le pôle compétition Disc Golf de la LFD IDF est chargé de répartir les places de ligue à travers les compétitions organisées en île de France pour les licenciés Disc-Golf de la ligue.

Cette répartition est déterminée en fonction de la représentativité de la cartographie des joueurs et joueuses de la ligue, des ratings moyens de chaque catégorie et des chances de résultats des joueurs et joueuses de ligue.

Elle sera déterminée chaque début de saison par le pôle compétition DG de la ligue.

En cas de désistement d'un joueur qualifié via le championnat régional Île de France, les places seront reversées en **WILD CARD**.

Répartitions des places de ligue sera publiée sur le site de la LFD Île de France

→ **« WILD CARD »**

Le pôle compétition Disc Golf de la LFD IdF sera chargé d'attribuer l'ensemble des Wild Card, en tenant compte des rating, des listes d'attentes des places individuelles et de Ligue, mais aussi, si besoin, des résultats de compétitions (Compétitions nationales, régionales et internationales). Des critères tels que l'investissement d'un joueur ou d'une joueuse dans le développement du disc golf peuvent être pris en compte (organisation de tournois, initiations enfants, cliniques...).

Les joueurs et joueuses souhaitant obtenir une WC devront remplir un formulaire d'inscription.